

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	10	13 (3 pouvoirs)

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation

06 octobre 2022

Date d'affichage

06 octobre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le treize octobre, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 octobre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_10_10_217

**Demande de subvention
Programme Agro-
Environnemental et Climatique
(PAEC) animation 2023**

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Excusée
Patrick	MATHIAS	Excusé
Philippe	POTTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Dominique	PETRONE	Pouvoir à M. Christophe MONIER
Audrey	CHEVALIER	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gérard	BRANCHY	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes a repris en 2017 l'animation du PAEC lancé en 2015 par les acteurs locaux.

La nouvelle politique agricole (PAC) commune de l'Union Européenne propose un nouveau dispositif PAEC à partir de 2023. La CCD en partenariat avec les acteurs locaux a souhaité faire acte de candidature en mai 2022 pour déposer une proposition de programme le 15 septembre 2022.

Le nouveau dispositif vise à répondre à deux enjeux environnementaux, la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité, en soutenant l'évolution des pratiques pour l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique.

Le projet de PAEC a fait l'objet d'une première délibération en bureau en septembre. La réponse des services de l'Etat est attendue pour fin 2022.

Un second dossier est déposé pour solliciter les aides financières pour l'animation du dispositif en 2023 qui comprendra principalement un CDD d'un an qui remplira toutes les missions prioritaires pour la bonne mise en œuvre du PAEC :

- Préparation des notices, des couches cartographiques et la finalisation des paramètres des mesures,
- Information et communication sur les MAEC accessibles,
- Accompagnement des agriculteurs volontaires,
- Réalisation des diagnostics individuels / plans de gestion obligatoires et non rémunérés par les mesures,
- Organisation des formations obligatoires des bénéficiaires dans les 2 premières années du contrat,
- Gouvernance PAEC (COFIL, GT, animation du partenariat) et suivi de la contractualisation (suivi/bilan PAEC),
- Récapitulatif détaillé du prévisionnel des engagements du 15 mai à remettre aux DDT pour le 1 septembre pour chaque campagne de contractualisation,
- Accompagnement technique des contractants notamment vis-à-vis des obligations des cahiers des charges des mesures à respecter (mise à jour des plans de gestion, suivi technique en cours de contrats),
- Mettre en place toutes actions complémentaires contribuant aux objectifs du PAEC (démonstrations, référentiels régionaux de plantes, ...).

Il sera encadré par le responsable de pôle développement durable. Le chargé d'étude Natura 2000 apportera un appui sur les MAEC de gestion des prairies. Les syndicats de rivières partenaires interviendront en appui sur leur bassin versant.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) est sollicité ainsi que notamment les EPCI partenaires concernés par le périmètre du PAEC (CCDSV, CCMP, 3CM, CA3B et CCPA).

	Budget €	MASA (54%)	AERMC (18%)	Autres dont EPCI (28%)
Total frais de personnel	41 825,8			
Frais directs et indirect (25%)	10 456,4			
	52 282,3	28 232,4	9 410,8	14 639,1

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet de PAEC et la demande de financement pour l'animation 2023 de l'ordre de 52 280 €,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de PAEC et la demande de financement pour l'animation 2023 de l'ordre de 52 280 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 octobre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

